Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260709-202656-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 9 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h, après convocation légale du 3 juillet 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Bellayer Angélique
Absents excusés (1) : Anne-Marie Poirier
Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :
Anne-Marie Poirier a donné pouvoir à Mickaël Thébert
Secrétaire de séance : Angélique Bellayer

2026/56 – Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT (délibération du 28 mai 2026)

M. Le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,
CONSIDÉRANT la délibération 2026/44 permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat, notamment les numéros 2/3, 14,

Les décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance sont les suivantes :

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** ***: Aucune DIA n'a été reçue en mairie depuis le dernier conseil municipal***

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision

- **Devis validés (montants HT)** *:*

- Installation d'une climatisation à la maison de santé : Entreprise PERRINEL pour un montant de 11 200 € HT
- Cylindres et clés pour vestiaires foot : Entreprise LTM pour un montant de 2 074.87 € HT
- Matériel cuisine pour les logements communaux situés 9 Quart place de l'Eglise : Entreprise BRICO DEPOT pour un montant de 2 922.32 € HT
- Curage des fossés 2026 : Entreprise TRAM TP pour un montant de 9 820 € HT

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260709-202656-DE

- **Virements de crédits réalisés**

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX – VC n°1

Objet du virement : Dans l'attente de travaux, prise en charge du surcoût de loyer suite au relogement d'une locataire de la commune

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**3 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	**3 500.00 €**		**0.00 €**	

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert